

GABIAN



COMMUNE DE GABIAN (34320)

Extrait de délibération du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 17 Juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf, et le Mercredi 17 Juillet à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Gabian régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis, Maire de Gabian.

Présents :

Mesdames FELIX Maryse, JOURDAN (ROUSSET) Agnés.

Messieurs BOUTES Francis, ALLEMANY Christian, FOREZ Daniel, SOULIE Christophe.

Membres absents :

Madame GARRIGUE Sandrina.

Messieurs BERTHOMIEU Michel et PAGEOT Emmanuel.

Procuration :

Madame Isabelle GALZY donne procuration à Monsieur FOREZ Daniel.

Madame FLAMENT Chantal donne procuration à Madame JOURDAN (ROUSSET) Agnés.

Secrétaire de séance : Monsieur FOREZ Daniel.

63/2019 Décision Modificative N°1 au Budget Photovoltaïque.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la demande de la préfecture il faut reprendre quelques écritures sur le Budget primitif photovoltaïque de la Commune.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 001 : Solde d'exécution d'investissement reporté		11 112.70 €
TOTAL D 001 : Solde d'exécution d'investissement reporté		11 112.70 €
D 020 : Dépenses imprévues Investissement	5317.61 €	
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues Investissement	5317.61 €	
D 023 : Virement à la section d'investissement		5795.09 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement		5795.09 €
D 658 : Charges diverses de gestion courante	10 000 €	

TOTAL D 65 : Autre charge de gestion courante	10 000 €	
D 67 : Charges exceptionnelles		10 000 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		10 000 €
R 002 : Excédent antérieur reporté Fonctionnement		5795.09€
TOTAL R 002 : Excédent antérieur reporté fonctionnement		5795.09 €
R 021 : Virement à la section de fonctionnement		5795.09 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement		5795.09 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE la Décision Modificative N°1 au Budget Photovoltaïque.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relevant de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an susdit

Pour extrait conforme

Le Maire,

Francis BOUTES

